

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ
CULTURELLE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI
DE CRÉTEIL**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle des conservatoires et des médiathèques, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer un concert en plein air aux usagers des médiathèques et des conservatoires ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation par le conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil d'un concert en plein air au château d'Ormesson à Ormesson-sur-Marne ; qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Seize vacations sont créées pour l'intervention de plusieurs intervenants extérieurs dans le cadre du concert en plein air organisé par le conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil au Château d'Ormesson à Ormesson-sur-Marne, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/06/22
Accusé réception le	10/06/22
Numéro de l'acte	DC2022/488
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc135263-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 10 juin 2022.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/06/22
Accusé réception le	10/06/22
Numéro de l'acte	DC2022/488
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc135263-AU-1-1

Création de vacances dans le cadre du concert au Château d'Ormesson juin 2022

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacation	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération nette sur la base de 70€ nets par service
<i>Concert d'Ormesson</i>	<i>16 musiciens</i>	<i>3</i>	<i>4 (en tout)</i>	<i>8, 10 et 11 juin</i>	<i>280€</i>